

Présentation du projet sportif communal

UN PROJET FEDERATEUR

CHARTRES DE BRETAGNE est assurément sportive.

La récente obtention du label « ville active et sportive » constitue une reconnaissance du travail accompli depuis nombre d'années par la municipalité et les associations. En témoignent les plus de 3000 licenciés des associations sportives, adhérentes ou non de la fédération Espérance, principal partenaire de la Collectivité, et bien sûr le nombre et la qualité des équipements.

La pratique du sport, sous certaines conditions d'accompagnement éducatif, participe à la lutte contre les inégalités et l'exclusion. Il importe que toute pratique s'inscrive dans un projet qui vise à une plus grande cohésion sociale.

L'article 29 de la Convention internationale des Droits de l'enfant (1989) stipule que l'éducation doit « *favoriser l'épanouissement individuel de la personnalité de l'enfant ainsi que le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toutes leurs potentialités* ». L'article 31 de cette même convention reconnaît à l'enfant le « *droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge* ». La municipalité de CHARTRES DE BRETAGNE considère que le sport exerce un rôle déterminant dans l'accès des jeunes aux activités, dans l'apprentissage de la vie associative. Il contribue à promouvoir le respect des valeurs humaines fondamentales. En cela, il est l'un des axes fondateurs de l'accompagnement éducatif.

L'éducation au sport par la transmission d'importantes valeurs humaines et sociales telles que l'esprit d'équipe, l'honnêteté, l'autodiscipline, le respect des règles, la solidarité, la tolérance et le fair-play, vise à faire des jeunes adeptes du sport les citoyens de demain, sans discrimination aucune, qu'elle soit d'origine ethnique, culturelle, religieuse, sociale ou physique. La composition de notre société, de plus en plus ouverte, nous impose de rappeler ce socle indispensable à l'unité nationale, mais aussi communale.

Le ministère chargé des sports conçoit « *l'activité physique et sportive comme un élément déterminant à part entière, de la santé et du bien-être pour*

toutes et tous, tout au long de la vie ». Le sport, de loisirs ou de compétition, pratiqué de manière raisonnée et respectueuse des organismes participe à la qualité de vie des personnes, contribue à prévenir nombre de maladies chroniques, mentales et/ou liées à l'âge.

Le projet sportif de la ville de CHARTRES DE BRETAGNE, en adéquation avec son projet éducatif, s'adresse à tous, jeunes et moins jeunes, qui entendent faire de leur pratique un vecteur de bien-être et de vivre ensemble, dans le respect des valeurs de la laïcité.

Trois axes majeurs doivent être mis en avant:

- . le sport, accessible au plus grand nombre**
- . le sport, vecteur d'éducation et de cohésion sociale**
- . le sport, contributeur à la santé**

La municipalité de CHARTRES DE BRETAGNE entend ainsi:

*** faciliter** l'accès aux équipements sportifs

***accompagner**

- le sport à l'école
- les associations porteuses d'un projet qui

concentre leur activité pour partie ou dans sa totalité, sur l'éducation par le sport

- . encourage l'implication dans la responsabilité au sein de leur organisation. .
- . met en œuvre des programmes de formation des éducateurs, qu'ils soient salariés ou bénévoles,
- . facilite concrètement l'accès de tous au sport et la mixité sociale
- . valorise le bénévolat
- . favorise l'intégration des personnes porteuses de handicap(s)

. promeut l'égalité et la mixité des genres

Le projet doit faire preuve d'une implication constante dans des partenariats inter-associatifs, mais aussi avec les services communaux, les écoles et d'autres organismes chartrains.

***Aider** toute initiative qui vise

- à sensibiliser, informer sur les effets du sport sur la santé,
- à prévenir des dangers des conduites à risque,
- à promouvoir et développer le sport adapté

***soutenir** le sport de compétition, quel que soit le niveau pratiqué et dans la limite des moyens dont elle dispose. Ce sera le cas dès lors qu'il s'accompagne d'un véritable projet éducatif et/ou de cohésion sociale en cohérence parfaite avec le projet sportif communal.

*** développer**

- les activités physiques extérieurs ou de plein air dans les accueils de loisirs et séjours dont elle est organisatrice ou co-organisatrice
- en collaboration avec les acteurs associatifs, des manifestations qui dépassent le cadre de chaque association. Toutes les animations qui contribuent à la promotion du sport et à une plus grande cohésion sociale seront prises en compte La contribution à la valorisation de l'image de la ville et de ses habitants sera un plus.